Mai 2025

BUS 113 : LA COMMISSION D'ENQUÊTE FAVORABLE AUX AJUSTEMENTS PROPOSÉS PAR ADEQUA

Une nouvelle fois, les pouvoirs publics reconnaissent la pertinence des propositions d'Adequa

Ile de France Mobilités, maître d'ouvrage du projet BBM (Bus Bords de Marne) qui repose principalement sur la mise en site propre du bus 113 avait déjà modifié le texte du projet soumis à enquête publique en intégrant les propositions d'Adequa (voir notre article « Bus 113 - Propositions Adequa validées » – mars 2024).

Cette fois, ce sont les demandes complémentaires faites par Adequa sur le dossier soumis à enquête publique qui sont retenues par la commission d'enquête. On les retrouve dans les extraits du rapport de la commission d'enquête concernant Chelles et reproduits ci-après.

On note ainsi que la commission est favorable à la participation d'Adequa aux études complémentaires sur l'organisation du pôle gare à revoir avec l'arrivée de bus de 24 m de long et avec une fréquence élevée. (PÔLE GARE CHELLES-GOURNAY)

Elle légitime la proposition de l'association et recommande la création d'un arrêt « Pont du Forest » pour mieux desservir les quartiers du Bief. (ARRÊT SUPPLÉMENTAIRE PONT DU FOREST)

Elle reprend par ailleurs plusieurs aspects sur lesquels Adequa partage les préoccupations exprimées par les intervenants ayant formulé des observations sur le dossier soumis à enquête publique : la circulation en général et sur l'avenue du Mal Foch (CIRCULATION), le parking Pérotin sous ses relations avec le stationnement (STATIONNEMNT) mais aussi d'acquisition foncière (PARKING PÉROTIN), les pistes cyclables (PISTES CYCLABLES).

Enfin, l'extrait se termine par la liste des recommandations de la Commission et les réserves émises, dont la recommandation n°4 sur la création d'une station supplémentaire entre « rue du Port et « Pointe de Gournay » et la réserve n°2 excluant le parking pérotin du projet.



PÔLE GARE CHELLES – GOURNAY

Projet de pôle de Chelles-Gournay

Une première étude d'intermodalité sur le pôle de Chelles-Gournay a été réalisée entre 2015 et 2020 par la CAPVM. Par la suite, l'étude de pôle a été reprise par Ile-de-France Mobilités avec le concours des partenaires (Communauté d'agglomération Paris-Vallée de l Marne – CAPVM, Vile de Chelles, Département de Seine-et-Marne, Société des Grands Projets, SNCF), afin d'intégrer notamment l'arrivée du Bus Bords de Marne en terminus sur le pôle.

L'étude a consisté en la production d'un diagnostic et de propositions de scénarios d'aménagement aboutissant à un schéma de référence décomposé en actions avec, pour chacune, l'identification du maître d'ouvrage, l'estimation du coût, un plan de financement, un périmètre opérationnel, un planning prévisionnel de réalisation ainsi qu'une description des modalités futures de domanialité, de gestion et d'exploitation.

Ce schéma de référence doit être approuvé par l'ensemble des partenaires début 2025. Par la suite, des comités techniques seront mis en place avec les maîtres d'ouvrage, la SGP et IDFM, pour le suivi des phases de programmation et de conception des aménagements.

Dans sa contribution, l'association ADEQUA souhaite qu'une concertation publique soit organisée lors des prochaines phases d'études du projet de pôle de gare de Chelles-Gournay. S'agissant d'un projet connexe au projet « Bus Bords de Marne », les procédures législatives et réglementaires applicables au pôle relèveront des maîtres d'ouvrage concernés et seront définies au regard de l'avancement des études et des caractéristiques retenues.

Appréciation de la commission :
La commission constate que ce projet « connexe » au projet BBM suivra, le moment venu, les concertations nécessaires auxquelles l'association Adequa pourra prendre part.

ARRÊT SUPPLEMENTAIRE PONT DU FOREST

Chelles / station supplémentaire « Pont du Forest »

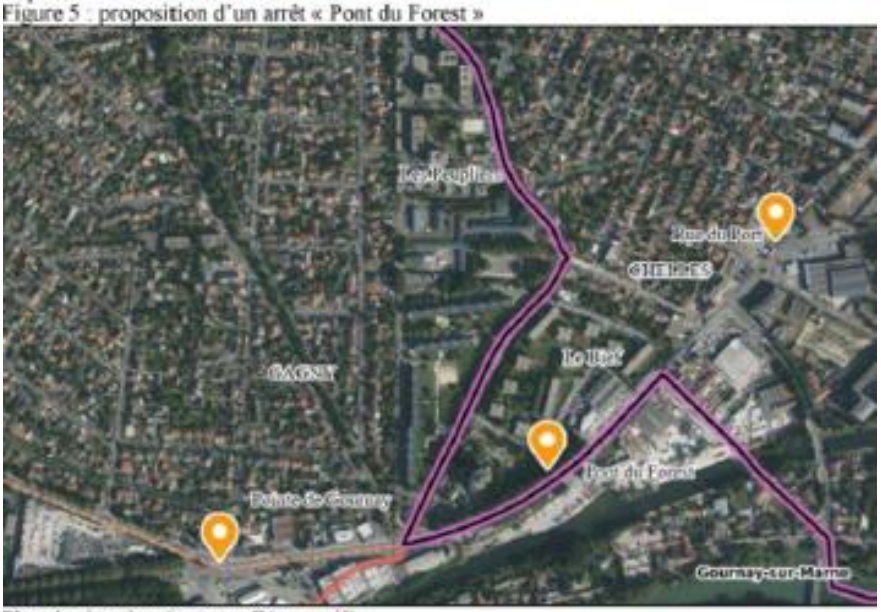
D'une manière générale, le nombre de stations sur une ligne de TCSP comme le BBM résulte d'un juste compromis entre la finesse de la desserte du territoire et la vitesse commerciale de la ligne. Les critères présidant au choix de localisation des stations sont rappelés ci-après :

- La desserte d'équipements, de quartiers ou de lieux publics générateurs de flux ;

- Un réseau de voirie permettant une bonne irrigation du tissu urbain environnant, si possible à proximité des carrefours ;
- Une capacité géométrique de la voirie à accueillir la station (largeur et longueur du quai et des accès) ;
- La qualité de l'aménagement, les impacts sur les fonctions urbaines alentour.

L'association Adequa propose un nouvel arrêt pour le BBM « Pont du Forest » avenue du Maréchal Foch à Chelles, localisé entre les stations « Pointe de Gournay » et « Rue du Port », à un endroit à définir, mais approximativement selon la figure ci-après.

Figure 5 : proposition d'un arrêt « Pont du Forest »

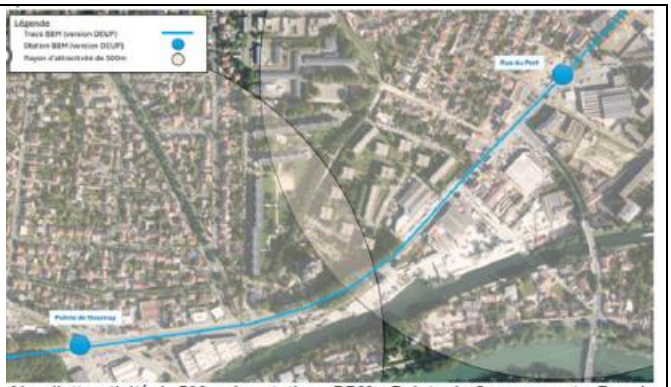


Plan de situation (capture Géoportail)

Cette station « Pont du Forest » desservirait notamment la copropriété du « Bief » qui dispose d'accès piétons de part et d'autre de la concession Ford implantée le long de l'avenue.
A l'heure actuelle, l'arrêt le plus proche de la ligne 113 « Rue du Port » est dissocié par sens, avec un sens localisé au niveau du débouché de la Rue du Port et l'autre au débouché de la rue de Gournay (RD226), à une distance comprise respectivement entre 130 et 320 m environ de l'accès piétons de la copropriété du Bief situé au sud-ouest de la concession Ford.



Desserte actuelle des lianes de bus dans le secteur



Aire d'attractivité de 500m des stations BBM « Pointe de Gournay » et « Rue du Port »

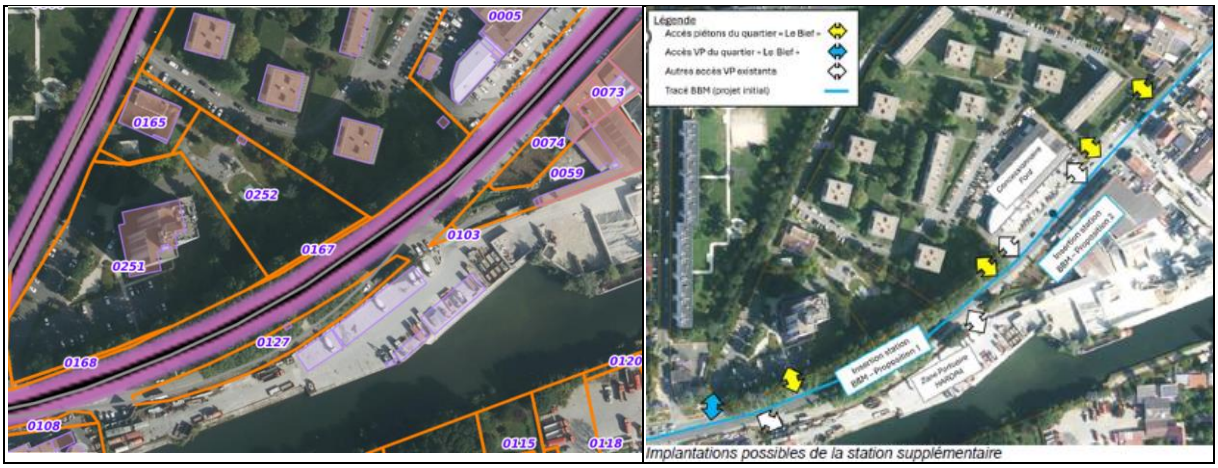
Dans le cadre du projet BBM, la station « Rue du Port » est relocalisée au niveau du carrefour avec l'avenue du Général de Gaulle, soit d'environ 110m vers le nord par rapport à sa position actuelle dans le sens ouest-est. L'inter-distance entre les stations « Pointe de Gournay et « Rue du Port » est ainsi de 920 à 1000m environ selon le sens. La copropriété du Bief reste néanmoins dans l'aire de chalandise de 500m des deux stations BBM « Rue du Port » et « Pointe de Gournay ».

De fortes contraintes d'insertion seraient à prendre en compte pour l'insertion de la station supplémentaire proposée, avec notamment la présence côté Chelles au Nord d'un alignement d'arbres de grande envergure (visible sur les photos ci-dessous) et d'une concession automobile (Ford), et au Sud côté Gournay-sur-Marne de la zone Portuaire HAROPA avec une contre-allée nécessaire à son fonctionnement, ainsi que la zone artisanale de Gournay.




Illustration de la séquence au niveau de l'avenue au droit de la copropriété du Bief et de la concession automobile

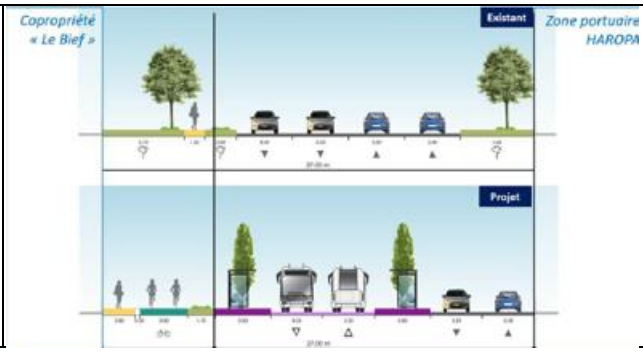
L'implantation d'une station BBM impliquerait une largeur complémentaire par rapport à l'insertion proposée dans le projet présenté à l'enquête publique (largeur de quai minimale fixée à 3,50m pour le BBM). Compte tenu de l'éloignement des carrefours en amont et en aval, la configuration de la station serait privilégiée avec des quais en vis-à-vis. Les propositions envisageables et les impacts détaillés sont illustrés ci-après



Implantations possibles de la station supplémentaire

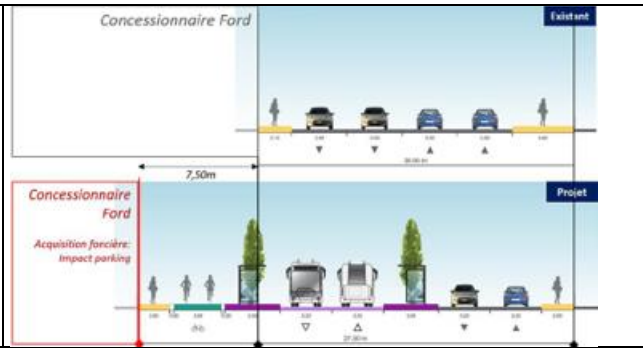
Proposition d'insertion 1 : insertion de la station « Pont du Forest » au niveau de la zone portuaire HAROPA, le plus à l'est possible afin d'optimiser l'accessibilité des habitants du quartier « Le Bief » à la station.
L'insertion de la station dans l'espace public existant nécessite l'abattage d'environ 9 arbres d'alignement de grande taille (5 au Nord, 4 au Sud).





Proposition d'insertion 2 : insertion de la station « Pont du Forest au niveau du concessionnaire automobile Ford.
L'insertion de la station nécessite une acquisition foncière sur l'emprise occupée par le concessionnaire, du fait de la surlargeur de 7,50m à prévoir par rapport à l'existant pour insérer les quais et l'ensemble des fonctionnalités. Le besoin foncier concernerait plus de la moitié de la largeur du parking de la concession.





Appréciations de la commission :
La préoccupation exprimée, à savoir l'observation d'une distance de près de 1000m entre deux stations au contraire des autres stations séparées d'environ 500m, est légitime. Les contraintes sur le tracé sont cependant très lourdes : alignement d'arbres de grande envergure, concession Ford du côté Nord (avec une acquisition foncière supplémentaire) et zone portuaire Haropa au sud.
IDFM propose une configuration de station « avec des quais en vis-à-vis ». Les propositions d'insertion ne paraissent pas convaincantes. La commission suggère de vérifier la possibilité d'étudier l'aménagement d'une station dissociée, donc d'une largeur moindre, qui permettrait de limiter les impacts tant sur les arbres d'un côté que sur le parking du concessionnaire de l'autre.

ARBRES

Le BBM dans la circulation entre rue du Port et Chelles-Gournay

La proposition initiale d'un site propre monodirectionnel sur cette partie du tracé engendrait la suppression de deux alignements d'arbres intérieurs. La proposition retenue dans le projet soumis à enquête publique est celle d'un BBM dans la circulation ce qui permet de conserver les alignements d'arbres.

Un anonyme a écrit : « *Arbres avenue Foch à Chelles. Est-il vrai que vous allez abattre plus d'une cinquantaine d'arbres à Chelles pour ce projet ? Est-ce que c'est ça un projet qui respecte la nature ?* » (226)

Commune	Arbres						
	"existants" (présents à horizon projet BBM)	Conservés projet BBM	Abattus projet BBM	Arbres nouveaux projet BBM (à terme)	Total arbres futurs (à terme)	Différence projet - existant (à terme)	Rapport projet / existant (à terme)
Fontenay-sous-Bois	110	84	26	192	276	166	151%
Le Perreux-sur-Marne	310	257	53	166	423	113	36%
Neuilly-Plaisance	11	11	0	36	47	36	327%
Neuilly-sur-Marne	300	241	59	410	651	351	117%
Gagny	2	2	0	21	23	21	1050%
Gournay-sur-Marne	9	9	0	5	14	5	56%
Chelles	285	258	7	81	339	74	26%
TOTAL	**1007**	**862**	**145**	**911**	**1773**	**766**	**76%**

Bilan arbres par commune

CIRCULATION

Les flux de circulation, les carrefours et le stationnement

Selon le dossier avec une diminution de la circulation automobile de 12,5% la circulation automobile et les carrefours ne connaîtraient pas une congestion supérieure à celle enregistrée sur la D 34.
31 L'hypothèse de diminution de la circulation routière de 12,5%
Cette hypothèse est moins forte que celle (–15 à -20%) calculée par le modèle Antonin 3 d'IDFM
Monsieur V. : « *Projet remarquablement documenté. Cependant les comptages sont établis sur une base de 2015 pour les flux routiers. L'hypothèse retenue d'une base ramenée à 12,5% serait à repréciser*. »

Appréciation de la commission d'enquête :
La commission relève qu'entre 2010 et 2018 la baisse des déplacements en voiture a été de 11% en petite couronne.
Compte tenu de l'attention portée par les habitants du secteur concerné comme des élus à l'hypothèse d'une baisse de 12,5% de la circulation il serait utile de produire régulièrement

d'ici la mise en service du BBM des études de circulation (flux et report sur les rues adjacentes). Et ains d'actualiser les résultats de la modélisation.

L'évolution du quartier Foch à Chelles

Un intervenant émet diverses interrogations sur le quartier Foch à Chelles, après aménagements pour le BBM.
Monsieur B :
- « *Parking Pérotin actuellement la rue est en sens unique ; il va falloir faire un grand détour pour se garer : pas pertinent ;*
- *Circulation => impact routier avec tous les livreurs de colis. Les livraisons avec des transports de palettes ;*
- *Travaux d'élagage des arbres et l'emprise sur la chaussée* ;
- *Impact avec l'école et la sorte de l'école et tous les stationnements des parents d'élève ; aussi impact avec la sortie d'école et la piste cyclable avec la présence de tous les parents ;*
- *Impact avec le ramassage des poubelles et l'emplacement des encombrants sur l'avenue Foch ;*
- *Impact sur la position de conteneurs (poubelles) sur le trottoir réduit de l'avenue Foch* »

STATIONNEMENT

A Chelles : le Parking Pérotin
Sur l'avenue Foch (partie urbaine) 91 places sur 145 (63%) seraient supprimées et en partie compensées par la transformation d'un parking privé en parking public pour 24 places.

Ce dernier point a suscité une pétition (399) et une forte mobilisation contre cette « compensation ». Le parking privé en cause est occupé par les utilisateurs de la Roseraie, établissement recevant du public agréé par les services de l'Etat pour soutenir les familles en difficulté. Cet accueil de jour est géré par le CCAF (Collectif chrétien d'action fraternelle).

La faiblesse de la compensation permise par le parking de la Roseraie et son opportunité :
Monsieur G. a écrit : « *... 146 places sont supprimées avenue Foch et 54 créées ? Dire que le projet récupère 25 places de stationnement rue Pérotin est une hérésie. Elles sont déjà occupées tous les jours par les bénévoles dans le cadre d'un projet social pour tous les Chellois* ».
Monsieur V. interroge : « *IDF Mobilités, dans le cadre de ce projet de transport en commun tout à fait louable, semble souhaiter exproprier u parking privé faisant partie intégrante d'un immeuble recevant du public pour proposer des places de stationnement publiques favorisant les chalands des commerces voisins. Depuis quand IDF- Mobilités favorise-t-elle l'accès automobile en centre-ville ? Où est la cohérence* ? »
Monsieur L. a écrit : « *Le projet prévoit la création de 25 places de stationnement rue Pérotin afin de com penser la perte des 90 places avenue Foch et des 300 places sur l'ensemble de l'opération. Il s'agit un peu d'un marché de dupes car les 25 places sont prises sur un parking privé déjà existant et utilisé (peut-être pas à 100% mais tout de même).* »

Une contre-proposition : le parking de la gare

Mme E. observe : *« Parking existant de proximité : le parking de la gare est un parking à deux biveaux. Il n'est jamais complet et son entrée se situe au début de l'avenue Foch, à proximité immédiate du parking privé de la Roseraie. Ce parking pourrait être utilisé en lieu et place des stationnements supprimés.* »

Une évolution du projet qui éviterait la suppression des places de stationnement :

Monsieur H. et d'autres participants de l'association Sainte-Bathilde indiquent : « *La rue Raymond Counil, parallèle à l'avenue du Foch est une voie cyclable (+ piétons), qui se termine juste devant l'entrée « Maréchal de Lattre de Tassigny » de la gare de Chelles et du Parking à vélo de la gare. L'utilisation de cette rue a d'ailleurs été envisagée comme variant par IDF Mobilités. Est-il donc vraiment nécessaire de créer de nouvelles pistes cyclables avenue Foch, ce qui supprime les 2 tiers des emplacements de parking ?* »

Madame E. observe : *« Il existe déjà une piste cyclable rue Counil, accessible depuis la piste le long de la RD34, elle-même reliée au réseau du projet de bus des Bords de Marne. La rue Counil est piétonne et permet aux cyclistes de rallier la gare en toute sécurité, à 50m de l'avenue Foch. Son usage ne créerait pas de suppression des places de parking existantes* ».

<u>Appréciation de la commission d'enquête :</u>

La commission d'enquête s'étonne de l'absence de réponse sur la question, soulevée par de nombreux intervenants, de l'acquisition du parking de la rue Pérotin à Chelles ; pour ce qui relève de la problématique du stationnement, les sujets de la faiblesse de la compensation offerte par cette parcelle, et les contre-propositions du recours au parking de la gare d'une part, d'une évolution du projet de pistes cyclables d'autre part, auraient mérité des réponses argumentées.

PISTES CYCLABLES

A Chelles
Monsieur S. écrit : « … *le projet avenue Foch de l'ouverture de deux pistes cyclables partageant le trottoir. Il a été créé une piste cyclable rue Counil. Pourquoi remettre 2 nouvelles pistes avenue Foch. Déjà une seule à double sens nous paraît suffisante et libèrerait de l'espace aux piétons. Le problème des pistes cyclables est à revoir dans ce projet*. »

La contribution du Collectif vélo :

Le Collectif vélo Ile-de-France a déposé une longue contribution, dans laquelle il indique : *« Le Collectif soutient pleinement le projet du Bus Bords de Marne, qui améliorera drastiquement les circulations et la qualité de vie sur cet axe.*
Nous émettons les souhaits suivants :

- *…*
- *Améliorer encore les carrefours :*
 - *a) le rond-point du Général Leclerc …*

 - *b) le carrefour avec la D970 a tous les atouts pour être aménagé de manière exemplaire et devenir une référence régionale en matière de carrefour cyclable avec plateforme de transport en commun en site propre !*
 - *c) un itinéraire plus fluide pour quitter la D34 en direction de la gare de Chelles par Maréchal Foch ;*
- *Aménager toutes les connexions oubliées :*
 - *a) avec les petites rues*
 - *b) avec deux départementales d'importance : la D902 (pointe de Gournay) et la D226 (rue de Gournay* ; »

Le Collectif fait ensuite état de remarques générales sur l'aménagement des pistes cyclables (largeur, entrées charretières, rayon de courbure, bordures en travers, accès aux rues secondaires, stationnement) et de remarques spécifiques, pour chaque tronçon du BBM…

On relève que plusieurs observations ont indiqué soutenir pleinement la contribution du Collectif vélo ; …

Remarques diverses, propositions et contre-propositions (largeur, arceaux, parc à vélos …)

Monsieur C. fait observer : « … *il serait également intéressant de faire passer les pistes sous les rues à plus fort trafic, comme cela se fait déjà à Chelles : il n'y aurait pas de rupture de piste, ce qui implique une meilleure sécurité et un gain de temps …* ».

Madame R. s'interroge : « *aucune mention des arceaux vélo n'est faite dans le projet. Est-il prévu d'en installer le long de l'avenue Foch, où se trouvent de nombreux commerces et services ?* »

Un anonyme a écrit : « *le projet de réaménagement du pôle gare de Chelles-Gournay doit impérativement garantir la continuité de la piste cyclable. Y a-t-il une extension prévue vers le nord et l'avenue de la Résistance ? A défaut, une solution alternative, assurant une continuité sécurisée entre la chaussée et la piste cyclable est-elle envisagée ? De plus, le projet ne fait pas mention des arceaux vélo. Est-il prévu d'en installer sur l'avenue Foch, où de nombreux commerces et services sont impactés ?* »

Monsieur R. écrit : « *… je m'inquiète du devenir des pistes cyclables au nord de l'avenue Foch, sous le pont SNCF puis vers l'avenue de la Résistance. Y a-t-il une réflexion sur la continuité cyclable ou bien cela reste comme d'habitude aux cyclistes de se débrouiller pour circuler au mieux au milieu du trafic, ce qui exclut les enfants et tous les publics vulnérables qui ne peuvent pas circuler avec les voitures e les bus ?* »

<u>Appréciation de la commission d'enquête :</u>

Les aménagements prévus en faveur des cyclistes ont fait l'objet pendant l'enquête de nombreuses interventions, sur des aspects très divers : avis très favorables ou critiques, utilité et fréquentation, demandes d'abandon de deux sections, contribution détaillée du Collectif vélo Ile-de-France, autres propositions … La commission s'étonne qu'IDFM n'ait apporté aucun élément de réponse aux sujets évoqués dans ces observations, y compris pour les remarques

relevant directement du projet BBM. Le dossier lui paraît devoir être complété sur ces questions.

LE PARKING PEROTIN

Les acquisitions prévues à Chelles : le parking Pérotin
C'est dans la commune de Chelles que l'on relève le plus grand nombre de contributions, liées au projet d'acquisition du parking de la rue Pérotin pour compenser la suppression de places de stationnement avenue Foch. Les participants insistent sur la nécessité de préserver ce parking pour les fidèles de la paroisse voisine et surtout pour les activités du CCAF, association à caractère social ; les modalités d'acquisition et de compensation font également l'objet de remarques, et nombre d'intervenants demandent que cette emprise soit sortie de la DUP.

Appréciation de la commission d'enquête :
Les acquisitions foncières, et notamment le recours à la procédure d'expropriation, ont été fréquemment évoquées pendant l'enquête, en particulier dans les communes du Perreux-sur-Marne, de Neuilly-sur-Marne et de Chelles. La commission s'étonne de n'avoir eu aucune réponse sur les observations et remarques formulées par le public. Le dossier d'enquête lui semble devoir être complété, notamment pour justifier certaines acquisitions contestées, et expliciter s'il y a lieu l'absence d'autres solutions viables. Par ailleurs, elle reviendra dans ses conclusions sur le cas du parking Pérotin.

AVIS ET CONCLUSIONS MOTIVEES DE LA COMMISSION D'ENQUETE SUR LA DECLARATION D'UTILITE PUBLIQUE DU PROJET BUS BORDS DE MARNE

Les 17 stations sont séparées par une distance de 500m environ sauf en direction de Chelles entre « Pointe de Gournay » et « rue du Port ». La possibilité de créer une station supplémentaire, malgré de fortes contraintes, mérite d'être étudiée.

Un des secteurs concernés, le secteur Pérotin à Chelles doit être exclu du périmètre des acquisitions foncières. En effet, il présente de lourds inconvénients en termes d'accès à un équipement cultuel et de fonctionnement de l'association à but social très active qui œuvre sur ce site. De surcroît, il n'offrirait qu'une faible compensation à la suppression des stationnements dans l'avenue Foch.

Recommandation n°1
Faire diligenter périodiquement une enquête sur les temps de parcours actuels du bus 113 et le report de la circulation sur les rues adjacentes à l'ex-RN 34 et en publier les études

Recommandation °2
Comparer les modélisations de la circulation effectuées à partir des données de juin 2021 à l'évolution réelle de la circulation. Tester également l'hypothèse de report modal retenue dans le dossier avec celles observées, par exemple, suite à l'ouverture des lignes 14 et 15 Sud du Grand Paris Express et publier les résultats de ces études

Recommandation n°3
Compte tenu des risques d'engorgement de la circulation automobile à l'entrée du BBM dans la circulation en aval de la limite communale entre Neuilly-Plaisance et Le Perreux, selon le tracé actuellement retenu dans l'enquête, étudier les autres alternatives possibles susceptibles de diminuer ces risques et donc d'améliorer les performances du BBM.

Recommandation n° 4 :
Etudier la possibilité de créer une station supplémentaire entre « rue du Port » et « Pointe de Gournay » susceptible d'améliorer la prise en charge des usagers.

Recommandation n°5 :
Compte tenu du coût total élevé du projet, étudier tous les moyens permettant de le réduire notamment :

- En interrogeant l'étendue de l'aménagement « de façade à façade »
- En poursuivant les études pour construire un CO fonctionnel et moins coûteux que le projet actuel ;
- En diminuant parallèlement et autant que faire se peut, le nombre des acquisitions foncières ;

Recommandation n°6 :
D'ici le début des travaux du BBM étudier et mettre en place un plan d'action améliorant la desserte assurée par l'actuel 113 notamment en :

- Prolongeant les actuelles voies qui lui sont réservées
- En lui donnant une priorité aux feux

En conclusion, la commission d'enquête émet un avis favorable à la demande de déclaration d'utilité publique présentée par Ile-de-France Mobilités au projet Bus bords de Marne sur les communes de Fontenay-sous-Bois et Le Perreux (94), Neuilly Plaisance, Neuilly -sur-Marne, Gagny et Gournay-sur-Marne (93) ainsi que sur Chelles (77) sous les deux réserves suivantes :

<u>Réserve n°1</u>
Veiller sur le site de la gare de Neuilly Plaisance où vont converger des flux beaucoup plus denses d'usagers (du RER et du BBM) entrants et sortants, de piétons, de cyclistes et de voitures à étudier, en liaison avec la commune de Neuilly Plaisance notamment, les mesures de sécurisation de nature à renforcer la sécurité d'ensemble sur ce site.

<u>Réserve n°2 :</u>
IDF Mobilités devra s'engager à exclure du périmètre de la DUP le parc de stationnement privé à Chelles, rue Pérotin.